ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARAQUET TENUE LE MARDI 13 OCTOBRE 2026 À 19 h À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET

SONT PRÉSENTS : Le maire Bernard Thériault et les membres : Jocelyne Mallet, Terry Ing, Kim Légère, Jacques Boucher, Marie-Soleil Landry, Louise Blanchard et Pierre Boudreau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : environ trente-deux (32) personnes dans la salle dont deux (2) journalistes ainsi que le directeur général Marc Duguay, la greffière Julie Jacob et l'adjointe exécutive Annie Lanteigne

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h 01.

2026-195
Ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau, il est résolu d'accepter l'ordre du jour avec un ajout après le point 12, soit : Résolution en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme – Diane Landry. Adoptée

2026-196
Conflit d'intérêts

Le conseiller Terry Ing déclare un conflit d'intérêts aux points 22 et 23 de l'ordre du jour.

2026-197
Plan triennal pour le programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales – 2029-2031

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, il est résolu d'accepter le plan triennal pour le programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales 2029-2031. Le plan sommaire est en annexe au présent procès-verbal. Adoptée

2026-198
Modification de la Politique de la toponymie municipale

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu de modifier la Politique de la toponymie municipale en ajoutant ceci au point g) ii : à l'exception d'un maire, pour lequel le délai est de 25 ans suivant la fin de son mandat. Adoptée

2026-199

Nommer une rue – rue du Cheval blanc

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet, pour faire suite à une recommandation du comité de toponymie, il est résolu qu'une partie de la rue portant le NID 20609244 porte le nom de « rue du Cheval blanc » comme démontré sur la carte en annexe. Le Cheval blanc est un haut-fond s'étendant à partir de l'est de l'ile de Caraquet sur une distance de trois kilomètres en direction de l'ile de Pokesudie. Adoptée

2026-200

Renommer une partie d'une rue – rue Sewell

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu qu'une partie de la rue Acadie portant le NID 00000003 soit renommée « rue Sewell » comme démontré sur la carte en annexe. Adoptée

2026-201

Demande d'avis au CRP de la CSRPA – Cabinet d'avocat à domicile

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne son avis écrit quant à la demande de modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage par Carole Sirois-Paquette pour un cabinet d'avocat à domicile. Adoptée

2026-202

Résolution demandant la rédaction de l'arrêté et fixant la date de l'audience publique concernant la demande de modification à l'arrêté de zonage – Bâtiments accessoires en zone industrielle

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par Landry Asphalte et que cette demande a pour but de permettre aux entreprises d'aménager des bâtiments accessoires de plus grandes dimensions que ce qui est actuellement permis par le règlement afin de répondre à leurs besoins d'entreposage en zones industrielles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

a) la greffière se charge, au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;

b) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 9 novembre 2026 en la salle du Conseil de la municipalité de Caraquet, N.-B. à 19 h. Adoptée

2026-203

Demande de permis provisoire – Landry Asphalte – Bâtiment accessoire en zone industrielle

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau, il est résolu que la Ville de Caraquet appuie la demande de Landry Asphalte pour l'obtention d'un permis provisoire pour la construction d'un bâtiment accessoire plus grand que la superficie permise en zone industrielle. Par ailleurs, la Ville de Caraquet comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale suite à l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires au respect de ses règlements, et ce, à ses propres frais. Adoptée

2026-204

Résolution établie en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme – Diane Landry

Sur proposition du conseiller Pierre Boudreau et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry;

CONSIDÉRANT QUE les lots identifiés par les numéros d'identification (NID) 20628822, 20334967, 20628814, 20344107, situés au 11868 Route 11, ont fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but d'y permettre un ranch à vocation récréotouristique;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Les terrains, bâtiments ou constructions situés à l'intérieur d'une zone AI-13 peuvent être affectés aux fins suivantes :
   (1) Usages principaux :
   - Usages permis en zone AG;
   - Parc et sentier multifonctionnel;
   - Chenil et pension;
   - Commerce de divertissement;
   - Complexe d'hébergement;
   - Récréation extérieure modérée.

Adoptée

2026-205

Lecture dans son intégralité de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet - Ranch récréotouristique à Village Blanchard – Diane Landry

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Diane Landry pour un ranch récréotouristique à Village Blanchard. Adoptée

2026-206

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet – Ranch récréotouristique à Village Blanchard – Diane Landry

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Diane Landry pour un ranch récréotouristique à Village Blanchard. Adoptée

2026-207

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet - Ranch récréotouristique à Village Blanchard – Diane Landry

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Diane Landry pour un ranch récréotouristique à Village Blanchard, et que cet arrêté porte le numéro 2026-05. Adoptée

2026-208

Lecture dans son intégralité de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet - Habitation ou entrepôt à Pokemouche – Claire Arseneau

Sur proposition du conseiller Pierre Boudreau et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Claire Arseneau pour une habitation ou un entrepôt à Pokemouche. Adoptée

2026-209

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet – Habitation ou entrepôt à Pokemouche – Claire Arseneau

Sur proposition du conseiller Pierre Boudreau et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Claire Arseneau pour une habitation ou un entrepôt à Pokemouche. Adoptée

2026-210

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet - Habitation ou entrepôt à Pokemouche – Claire Arseneau

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Claire Arseneau pour une habitation ou un entrepôt à Pokemouche, et que cet arrêté porte le numéro 2026-06. Adoptée

2026-211

Demande d'autorisation pour une habitation sur le lot portant le NID 20931770 à Pokemouche

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande concernant le terrain portant le numéro d'identification (NID) 20931770 en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pouvoir construire une résidence sur l'accès privé « chemin Pierre-à-Miguel » à Pokemouche;

ATTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de l'accès privé, étant la voie d'accès de la propriété, ne soient pas la responsabilité de la municipalité. De plus, le terrain n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte de déchets ni de matières recyclables le long de l'accès privé. Tout bac de collecte devra être déposé le long de la rue publique la plus proche;

ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, si le chemin n'est pas praticable ou ouvert par le propriétaire;

IL EST RÉSOLU que, considérant ce qui précède, le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20931770 sur l'accès privé « chemin Pierre-à-Miguel » à Pokemouche. Adoptée

2026-212

Demande d'autorisation pour une habitation sur un lot portant le NID 20352928 à Bas-Caraquet

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande concernant le terrain portant le numéro d'identification (NID) 20352928 en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pouvoir construire une résidence sur un accès privé à Bas-Caraquet;

ATTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de l'accès privé, étant la voie d'accès de la propriété, ne soient pas la responsabilité de la municipalité. De plus, le terrain n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte de déchets ni de matières recyclables le long de l'accès privé. Tout bac de collecte devra être déposé le long de la rue publique la plus proche;

ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, si le chemin n'est pas praticable ou ouvert par le propriétaire;

IL EST RÉSOLU que, considérant ce qui précède, le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20352928 sur un accès privé à Bas-Caraquet. Adoptée

2026-213
Modification du texte de la résolution 2026-26

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu de modifier le 4e paragraphe de la résolution 2026-26 comme suit : ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, si le chemin n'est pas praticable ou ouvert par le propriétaire

Le conseiller Terry Ing quitte la salle vers 19 h 36.

2026-214
Addendum au contrat de vente – M&H Développements

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de ne pas modifier le contrat avec M&H Développements sauf pour prolonger le délai de construction d'un an pour qu'il se termine le 30 septembre 2027. Adoptée

2026-215
Approbation d'un plan de lotissement – M&H Développements

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet, il est résolu de refuser le plan de lotissement M&H Développements inc portant le numéro 03533. Adoptée

Le conseiller Terry Ing reprend son siège vers 19 h 41.

2026-216
Lecture et adoption du procès-verbal

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu d'adopter le procès-verbal corrigé de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2026. Adoptée

CORRECTION APPORTÉE : 2026-174 – On devrait lire « article 59 » et non « article 69 »

2026-217

Questions non réglées découlant de ce procès-verbal

Aucune question non réglée découlant de ce procès-verbal.

2026-218

Exposés des membres du Conseil

La conseillère Marie-Soleil Landry rappelle aux gens que les feuilles apportées à l'Écocentre ne doivent pas être dans des sacs en plastique. Toutes les informations sont disponibles sur le site web de la Ville.

Elle rencontrera Marielle Pitre et Tanya Brideau concernant sa nouvelle responsabilité au comité MADA et Michel Gionet pour le Plan vert.

Elle souligne la nomination du Centre UNI pour le prix Innovation municipale de l'AFMNB.

La conseillère Kim Légère invite les gens à encourager le Poséidon.

Elle a participé à une réunion du Festival acadien. Le bilan de l'édition 2026 sera disponible bientôt.

En raison de ses nouvelles responsabilités, elle a participé à une réunion du Comité du Port.

Le conseiller Terry Ing mentionne que le projet de Centre-Ville Caraquet au parc Séraphin-Légère est presque terminé, il manque seulement l'abreuvoir. Il précise que le projet a été financé par Downtown NB et qu'il n'entraîne donc aucune dépense pour les contribuables.

La programmation du Festival d'la peur est disponible sur le site web de Centre-Ville Caraquet.

Il a participé à sa première rencontre du comité des finances.

La conseillère Louise Blanchard fait un compte-rendu des activités au quai des artistes, des spectacles passés et à venir, ainsi que du cinéma.

Elle a participé au 5 à 7 de la campagne de financement de l'Académie Sainte-Famille.

Concernant l'AGA de l'AFMNB, elle regrette que les membres n'aient pas toujours l'occasion de discuter des résolutions avant leur dépôt sur le bureau. Elle souhaiterait également qu'une demande soit présentée à la province afin de modifier la loi sur le bruit.

Le conseiller Pierre Boudreau mentionne qu'AcadieNor est en attente du rapport des consultations concernant le développement économique.

Le maire fait le point sur les dossiers suivants :

- Évencia et le Festival acadien sont en nomination pour des prix.
- Deux rapports seront disponibles bientôt soit celui du service d'incendie ainsi que celui du prolongement du réseau d'aqueduc à St-Simon.
- Église de St-Simon
- Construction

2026-219
Correspondance reçue et envoyée du mois de septembre 2026

Les membres du Conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois de septembre 2026.

2026-220
Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2026-221
Suivi des dossiers

Ancien Club plein air : la conseillère Marie-Soleil Landry s'informe du sort de l'ancien bâtiment du Club plein air. Le directeur général répond que son déménagement est prévu d'ici la fin octobre.

Plage de Bas-Caraquet : la conseillère Marie-Soleil Landry demande où sont rendus les travaux à la plage de Bas-Caraquet. Le directeur général répond que la construction du muret reste à finaliser et qu'une étude concernant le brise-lame sera prochainement réalisée.

École de Bas-Caraquet : La conseillère Marie-Soleil Landry demande si une autre rencontre avec Ghislaine Foulem aura lieu. Le directeur général mentionne qu'aucune rencontre n'est prévue pour l'instant.

Centre de réchauffement : Le conseiller Pierre Boudreau souhaite connaitre les derniers développements concernant le centre de réchauffement. Le directeur général mentionne que la CSRPA ont deux options sur la table.

2026-222

Présentations et interventions du public

Madame Mireille Manuel demande si le projet de débarcadère à St-Simon est toujours actif. Le maire indique que les consultations citoyennes à Saint-Simon n'ont pas permis d'établir un consensus sur l'emplacement du débarcadère. Néanmoins, l'enveloppe budgétaire rattachée au projet est encore disponible.

Monsieur Roger Boucher félicite le Conseil pour leur décision quant au développement sur la rue Savoie Ouest.

Il croit que la limite de vitesse et les lignes de dépassement vers les nombreux commerces à la Pointe-rocheuse devraient être repensées; la circulation étant trop rapide.

Madame Lise Léger-Anderson remercie la Ville pour sa contribution à la culture.

2026-223

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher, il est résolu de lever l'assemblée vers 21 h 46.

BERNARD THÉRIAULT, MAIRE

JULIE JACOB, GREFFIÈRE

ANNEXE 2026-197

SOMMAIRE DU FINANCEMENT DEMANDÉ DU PROGRAMME DE PRPM

Insérez vos données dans les cases vertes
Cases fixes (ne pas changer)

Caraquet

	2029	2030	2031
Partie provinciale (MTI)	100%	100%	100%
Partie du gouvernement local	0%	0%	0%

	Sommaire des éléments admissibles (000s)			
Nom du projet avec le nom de la route ou le numéro de la route	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
Asphaltage - 7563 au 8069, rue St-Paul à Bas-Caraquet - Route 145	3 360 000 $			3 360 000 $
Asphaltage - du 1 au 89, boul. St-Pierre Est (Route 145) et du 1 au 66, rue du Portage à Caraquet	2 585 000 $			2 585 000 $
Remplacement d'un ponceau - 638, boul. St-Pierre Ouest à Caraquet - Route 145	51 000 $			51 000 $
Asphaltage - 273 au 497, boul. St-Pierre Ouest à Caraquet - Route 145		3 179 000 $		3 179 000 $
Asphaltage - 8217 au 8422, rue St-Paul à Bas-Caraquet - Route 145		1 524 000 $		1 524 000 $
Asphaltage - 8422 rue St-Paul à Bas-Caraquet jusqu'à la limite de Pokesudie - Route 145			1 562 000 $	1 562 000 $
Asphaltage - 497 boul. St-Pierre Ouest à la limite Ouest de Caraquet - Route 145			4 334 000 $	4 334 000 $
Projet 8				- $
Projet 9				- $
Projet 10				- $
Projet 11				- $
Projet 12				- $
(Insérer des lignes au besoin)				
Contribution du MTI aux éléments admissibles	**5 996 000 $**	**4 703 000 $**	**5 896 000 $**	**16 595 000 $**
Contribution du gouvernement local aux éléments admissibles	- $	- $	- $	- $
Autre contributions (éléments admissibles)	- $	- $	- $	- $
Total des éléments admissibles (000s)	**5 996 000 $**	**4 703 000 $**	**5 896 000 $**	**16 595 000 $**
Éléments non admissibles (si applicable)	1 855 000 $	1 107 000 $	1 014 000 $	3 976 000 $
Coût total (éléments admissibles et non-admissibles)	**7 851 000 $**	**5 810 000 $**	**6 910 000 $**	**20 571 000 $**

Annexe 2026-199

Rue du Cheval blanc



Annexe 2026-200

Rue Sewell

rue Sewell

